

# Stabilité des indicateurs économiques des entreprises agroalimentaires ligériennes

En 2019, les entreprises agroalimentaires ligériennes ont réalisé 2,3 milliards d'euros de valeur ajoutée et plus de 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires, données relativement stables depuis dix ans. Les industries de la viande, des produits laitiers et de la boulangerie-pâtisserie industrielle concentrent plus de 70 % de l'emploi, de la valeur ajoutée et du chiffre d'affaires régional. Comparés aux années précédentes, les principaux indicateurs économiques restent à un faible niveau dans l'industrie laitière en 2019, alors qu'ils sont favorablement orientés dans la boulangerie-pâtisserie industrielle, les autres produits alimentaires et les boissons.

En 2019, hors artisanat commercial, on compte 942 entreprises agroalimentaires mono ou quasi-mono régionales en Pays de la Loire (cf. champ de l'étude p.6). Elles ont réalisé 13 milliards € de chiffre d'affaires et 2,3 milliards € de valeur ajoutée. Ces données sont assez stables depuis 2010. Le chiffre d'affaires des IAA régionales représente 31 % de celui de l'ensemble de l'industrie manufacturière. Les Pays de la Loire se situent au deuxième rang des régions agroalimentaires métropolitaines en matière d'emploi salarié et au quatrième pour le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée.

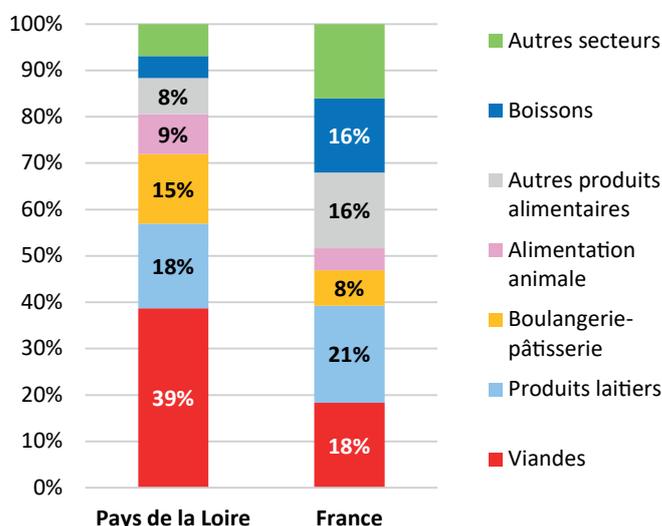
## Une structure sectorielle dominée par la viande, les produits laitiers et la boulangerie-pâtisserie

Chiffre d'affaires, valeur ajoutée et emploi salarié se concentrent à plus de 70 % dans trois secteurs : l'industrie des viandes, l'industrie laitière et la fabrication industrielle de pain, pâtisserie et biscuits. Viennent ensuite la fabrication d'aliments pour animaux

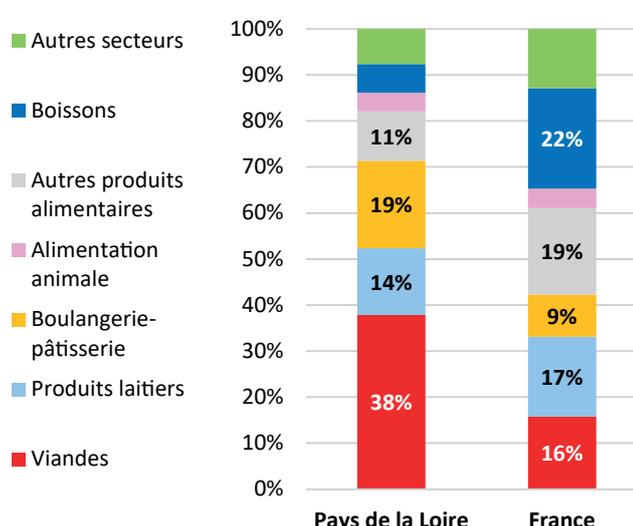
(de ferme pour l'essentiel) et les autres produits alimentaires (plats préparés, snacking, œufs et ovoproduits notamment). Les structures nationale et régionale sont assez différentes : les secteurs de la viande et de la boulangerie sont deux fois plus

représentés dans la région qu'en France, tant pour le chiffre d'affaires que pour la valeur ajoutée. A contrario, le secteur des boissons génère 22 % de la valeur ajoutée nationale, contre 6 % en Pays de la Loire.

**Graphique 1** : répartition du chiffre d'affaires par secteur



**Graphique 2** : répartition de la valeur ajoutée par secteur



## Une concentration qui s'accroît

A méthodologie constante, les indicateurs économiques des industries agroalimentaires régionales prises dans leur ensemble varient peu entre 2018 et 2019 : le chiffre d'affaires et l'emploi progressent de 1 %, tandis que la valeur ajoutée se tasse (- 0,6 %). L'excédent

brut d'exploitation et le chiffre d'affaires à l'export subissent une baisse plus marquée (- 4 %). La concentration s'accroît : tous secteurs confondus, les 10 % d'entreprises ayant les chiffres d'affaires les plus élevés représentent 81 % du chiffre d'affaires des entreprises

agroalimentaires régionales, deux points de plus qu'en 2017 et 2018. Cette proportion est la plus élevée dans l'industrie des fruits et légumes, la fabrication des autres produits alimentaires et celle des boissons.

## Des taux de valeur ajoutée et de marge moindres qu'en France

En 2019, le taux de valeur ajoutée de l'agroalimentaire ligérien s'élève à 17 %, contre 20 % en France (cf. tableau 2). Les taux de valeur ajoutée sont les plus faibles dans la transformation des viandes de boucherie et de volailles, l'industrie laitière, la fabrication d'aliments pour animaux de ferme et la meunerie, du fait notamment du poids élevé des achats de matières premières dans le chiffre d'affaires.

Le taux de marge de l'industrie agroalimentaire régionale s'élève à 23 %, contre 32 % en France. 7 %

des entreprises affichent un taux de marge négatif, tandis que près de la moitié ont un taux supérieur à 50 %. Les taux de marge sont les plus bas dans la transformation de la viande de boucherie et des fruits et, dans une moindre mesure, la préparation industrielle de produits à base de viande. Dans ces secteurs, la part des frais de personnel (salaires et charges sociales) dépasse 80 % de la valeur ajoutée.

Sur la période 2017-2019, tous secteurs confondus, la moyenne triennale des

investissements corporels bruts hors apport (utilisés pour calculer le taux d'investissement) s'élève à 458 millions d'euros. Ce niveau est similaire à celui de la période précédente (410 millions € pour 2014-2016). Comme pour les autres indicateurs économiques, 70 % d'entre eux sont réalisés par les trois secteurs majeurs de la région : viandes, produits laitiers et boulangerie-pâtisserie industrielle. En 2019, à part pour l'industrie laitière, les taux d'investissement régional et national sont proches (tableau 2).

**Tableau 1** : l'industrie des viandes premier secteur des entreprises agroalimentaires régionales pour les principaux indicateurs financiers

Résultats financiers en millions d'euros	Nombre d'entreprises	Chiffre d'affaires HT	CA export	Valeur ajoutée	EBE	Investissements corporels bruts hors apport - moyenne 2017-2019	Productivité apparente du travail (en k€)
Industrie des viandes	187	5 038	340	856	109	155	60
<i>dont transformation de viande de boucherie</i>	93	837	65	119	3	12	53
<i>dont transformation de viande de volaille</i>	49	2 717	238	414	64	81	53
<i>dont préparations indust. à base de viande</i>	45	1 484	37	323	42	62	75
Industrie du poisson	29	192	3	38	10	s	59
Industrie des fruits et légumes	63	331	s	68	16	26	57
Industrie des corps gras	6	27	s	5	1	s	s
Industrie laitière	63	2 376	337	327	70	52	73
Travail des grains	35	347	19	62	19	11	90
Boulangerie, pâtisserie, pâtes	91	1 949	176	430	120	108	65
Autres produits alimentaires	242	1 014	126	243	69	35	65
Fabrication d'aliments pour animaux	48	1 120	36	92	30	20	90
<b>Industries alimentaires</b>	<b>764</b>	<b>12 395</b>	<b>1 085</b>	<b>2 120</b>	<b>443</b>	<b>424</b>	<b>65</b>
Fabrication de boissons	178	622	112	141	50	34	105
<b>Ensemble IAA Pays de la Loire</b>	<b>942</b>	<b>13 017</b>	<b>1 197</b>	<b>2 261</b>	<b>493</b>	<b>458</b>	<b>66</b>

Champ : entreprises agroalimentaires mono et quasi-mono régionales des Pays de la Loire, hors artisanat commercial

Source : Esane 2019 résultats provisoires, Insee - traitements SSP

s : secret statistique

## Les industries agroalimentaires représentent 16 % des montants régionaux exportés en 2020

Les entreprises agroalimentaires des Pays de la Loire se distinguent par un faible taux d'export (cf. définitions p.6). Avec un taux de 9 %, les Pays de la Loire se situent en 2019 à l'avant-dernier rang des régions métropolitaines, devant

la Corse. Près des trois quarts des entreprises n'exportent pas et huit entreprises génèrent à elles seules près de la moitié du chiffre d'affaires à l'exportation. Les montants de chiffre d'affaires et le taux à l'export sont les

plus élevés dans les régions Grand Est et Nouvelle-Aquitaine (forte contribution du secteur des boissons) et Hauts-de-France (produits amylacés).

Un autre indicateur, fourni par les statistiques douanières, permet

d'apprécier l'importance des industries agroalimentaires dans l'export global régional : en 2020, les IAA concourent à 16 % des montants exportés par la région (11 % au niveau national). Ce taux dépasse 23 % en Mayenne et en

Vendée. La moitié des montants export relèvent des industries de la viande et des produits laitiers (un quart chacun). Viennent ensuite les secteurs des autres produits alimentaires, des boissons et de la boulangerie-pâtisserie (environ

10 % chacun). En 2020, comme au cours des deux années précédentes, le solde commercial des échanges agroalimentaires de la région est négatif.

## Résultats sectoriels

Les secteurs détaillés ci-après rassemblent plus de 90 % de l'agroalimentaire régional, que ce soit en termes d'emploi, de chiffre d'affaires, de valeur ajoutée, d'export ou d'investissement. Les évolutions sont calculées à méthodologie constante 2019. Les données sur les établissements sont issues de Flores 2018, et portent sur les établissements employeurs de salariés.

### Industrie des viandes

187 entreprises - 184 établissements employeurs et 21 290 salariés

Premier employeur avec des salariés répartis sur l'ensemble du territoire ligérien, l'industrie des viandes mobilise en 2019 deux salariés agroalimentaires sur cinq, 28 % des exportations et 39 %

du chiffre d'affaires des IAA régionales. Les effectifs salariés du secteur sont particulièrement importants en Sarthe et Vendée (1). Si le chiffre d'affaires reste stable entre 2018 et 2019, les autres indicateurs économiques régressent : - 1 % pour l'emploi, - 4 %

pour la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires à l'export et l'investissement. Depuis 2012, l'industrie des viandes contribue de 37 à 40 % au chiffre d'affaires et à la valeur ajoutée des entreprises agroalimentaires régionales.

#### • Viandes de boucherie

93 entreprises - 76 établissements employeurs et 8 020 salariés

Le secteur de la transformation et conservation de viande de boucherie (bovine et porcine pour l'essentiel) se caractérise par le deuxième plus faible taux de marge des secteurs agroalimentaires régionaux (3 %) ; les frais de personnel y mobilisent plus de 90 % de la valeur ajoutée. De même, l'importance du poids des matières premières dans le chiffre d'affaires induit un taux de valeur ajoutée peu élevé (14 %), malgré la présence

d'importants fournisseurs de main-d'œuvre, à forte valeur ajoutée et un nombre élevé de salariés. Sans ces prestataires de service (Euroviande Service, Techni Desoss, DVV...), le taux de valeur ajoutée serait inférieur de trois points. Ces prestataires étant situés en Maine-et-Loire, ce département capte 40 % des effectifs salariés et 31 % de la valeur ajoutée de la transformation et conservation de viande de boucherie. Ce secteur est très concentré : quatre entreprises captent plus de la moitié du chiffre

d'affaires et trois réalisent plus des trois quarts du (faible) chiffre d'affaires à l'export. Entre 2018 et 2019, dans un contexte d'envolée des cours du porc du fait de la forte demande asiatique, le chiffre d'affaires progresse légèrement (+ 2 %). A 53 k€, la productivité apparente du travail (cf. définitions p.6) est la plus faible des secteurs agroalimentaires, à égalité avec la transformation et conservation de viande de volaille.

#### • Viandes de volaille

49 entreprises - 58 établissements employeurs et 9 020 salariés

Du fait de la présence de grands groupes comme LDC (Arrivé, SNV...) ou Terrena (Galliance, Bodin...), les entreprises de transformation et conservation de viande de volaille concentrent plus du cinquième du chiffre d'affaires et de l'emploi des

industries agroalimentaires régionales. L'importance des frais de personnel (plus des trois quarts de la valeur ajoutée) limite le taux de marge, qui s'établit à 16 %. Trois entreprises concentrent plus des deux tiers du chiffre d'affaires et la moitié de celui réalisé à l'export. Plus des trois quarts des salariés et de la valeur ajoutée

relèvent d'entreprises vendéennes (Arrivé, Ernest Soulard, Bodin) ou sarthoises (LDC siège, Luché Traditions Volailles). Entre 2018 et 2019, dans un contexte de baisse des abattages régionaux de volailles, chiffre d'affaires et valeur ajoutée se tassent légèrement. Le chiffre d'affaires à l'export est en repli de 6 %.

#### • Produits à base de viande

45 entreprises - 50 établissements employeurs et 4 250 salariés

Positionnées sur des produits plus élaborés que les deux secteurs précédents, les industries fabriquant des produits à base de viande réalisent un taux de valeur ajoutée élevé, assez stable (22 % en 2019, et 23 % les années

précédentes). Plus d'une entreprise sur deux est localisée en Vendée (Fleury-Michon LS, Jean Routhiau, IN'BO) ou en Sarthe (Bahier, Luissier Bordeau Chesnel). Le taux d'export est faible (3 %), du fait d'une production essentiellement écoulee sur le marché intérieur ; le chiffre d'affaires à l'export

est concentré sur trois entreprises. Comme dans les autres segments de l'industrie des viandes, le faible taux de marge (14 %) traduit l'importance des frais de personnel dans la valeur ajoutée (80 %). De 2018 à 2019, les principaux indicateurs économiques sont tous en recul, parfois sensible.

**Tableau 2** : indicateurs de performance des principaux secteurs des IAA en 2019 - Pays de la Loire et France

Secteur d'activité	Taux de valeur ajoutée		Taux d'export		Taux de marge		Taux d'investissement	
	Pays de la Loire	France	Pays de la Loire	France	Pays de la Loire	France	Pays de la Loire	France
Industrie des viandes	17 %	18 %	7 %	11 %	14 %	17 %	18 %	15 %
<i>dont transformation viande de boucherie</i>	14 %	18 %	8 %	13 %	3 %	20 %	8 %	13 %
<i>dont transformation viande de volaille</i>	15 %	15 %	9 %	10 %	16 %	16 %	22 %	18 %
<i>dont préparations indust. à base de viande</i>	22 %	23 %	3 %	8 %	14 %	11 %	18 %	14 %
Industrie laitière	14 %	17 %	14 %	23 %	23 %	25 %	14 %	20 %
Boulangerie, pâtisserie, pâtes	22 %	24 %	9 %	17 %	30 %	29 %	22 %	21 %
Autres produits alimentaires	24 %	24 %	12 %	26 %	30 %	32 %	16 %	17 %
Fabrication d'aliments pour animaux	8 %	18 %	3 %	23 %	35 %	40 %	21 %	20 %
<b>Industries alimentaires</b>	<b>17 %</b>	<b>19 %</b>	<b>9 %</b>	<b>22 %</b>	<b>22 %</b>	<b>27 %</b>	<b>19 %</b>	<b>18 %</b>
Fabrication de boissons	23 %	28 %	18 %	34 %	40 %	54 %	20 %	16 %
<b>Ensemble des IAA</b>	<b>17 %</b>	<b>20 %</b>	<b>9 %</b>	<b>24 %</b>	<b>23 %</b>	<b>32 %</b>	<b>19 %</b>	<b>18 %</b>

Les entreprises sont entendues au sens juridique d'unités légales pour la région, et au sens économique pour la France  
 Champ : entreprises agroalimentaires hors artisanat commercial (entreprises mono et quasi-mono régionales pour les Pays de la Loire)  
 Source : Esane 2019 résultats provisoires, Insee - traitements SSP

## Industrie laitière

**63 entreprises - 68 établissements employeurs et 7 250 salariés**

Les Pays de la Loire participent pour 16 % à la production française de lait de vache, plaçant la région derrière la Bretagne et presque au même niveau que la Normandie. La production de lait et produits laitiers compte pour 22 % de la valeur des biens agricoles produits dans la région. La fabrication de fromages concentre les deux tiers de l'activité économique des entreprises de l'industrie laitière régionale. Hors fondus, la région a fabriqué plus de

300 000 tonnes de fromages de vache, soit 18 % du volume national.

La campagne régionale laitière 2019 est plutôt favorable, avec une collecte de lait de vache et des prix en hausse. Les stocks d'intervention se vident et l'écart de valorisation entre le beurre et la poudre de lait continue de se réduire, le prix de la poudre de lait poursuivant sa progression et celui du beurre sa détente. Ainsi, entre 2018 et 2019, le chiffre d'affaires augmente légèrement et la valeur ajoutée baisse pour les entreprises régionales de

lait et de fromage, tandis que ces montants progressent fortement pour les entreprises d'autres produits laitiers (lactosérum, lait en poudre) : + 8 % pour le chiffre d'affaires et + 51 % pour la valeur ajoutée. Néanmoins, la contribution du secteur laitier à la valeur ajoutée des entreprises agroalimentaires régionales reste au bas niveau des quatre dernières années : 14 %. De même, la contribution du secteur au chiffre d'affaires des IAA, 18 % comme en 2018, est la plus faible depuis dix ans.

## Fabrication industrielle de produits de boulangerie-pâtisserie

**91 entreprises - 80 établissements employeurs et 9 070 salariés**

En termes de chiffre d'affaires, le secteur s'articule à 85 % dans la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (groupes La Boulangère, Sodebo, Brioche Pasquier...) et pour 15 % dans la fabrication de

biscuits, sucrés ou salés (Frandex, United Biscuits, Saint-Michel Biscuits...). La Vendée mobilise plus de la moitié des effectifs salariés, 64 % de l'export et de la valeur ajoutée et 70 % du chiffre d'affaires. Les résultats économiques restent bien orientés : le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée sont en

progression quasi-continue depuis dix ans. La contribution du secteur au chiffre d'affaires des IAA régionales est en hausse depuis six ans ; celle de la valeur ajoutée est stable à 18-19 % depuis 2010.

## Fabrication d'autres produits alimentaires

**242 entreprises - 181 établissements employeurs et 7 390 salariés**

C'est le plus important des secteurs en termes de nombre d'entreprises, mais près des trois quarts d'entre elles ont moins de dix salariés. De ce fait, le secteur est très concentré : 10 % des entreprises captent 81 % du chiffre d'affaires. Positionnées sur des produits élaborés, les entreprises du secteur, nationales comme régionales, bénéficient d'un taux de valeur

ajoutée élevé de 24 %. Les entreprises vendéennes rassemblent environ 40 % des salariés, du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée régionales ; le Maine-et-Loire est également bien représenté avec environ 30 % de l'activité et 65 % de l'export. Les entreprises de « fabrication de produits alimentaires divers » concentrent 36 % des salariés, du chiffre d'affaires, de la valeur ajoutée et 62 % de l'export du secteur ; elles relèvent de domaines

variés : ovoproduits (Igreca, les Œufs Geslin), sandwicherie-pizza-snacking (La Toque Angevine), extraits végétaux ou compléments alimentaires. La fabrication de plats préparés vient ensuite (Espri Restauration, Sobox, La Belle Henriette, ...) avec 27 % des effectifs et 32 % de l'activité du secteur. De 2018 à 2019, les principaux indicateurs économiques sont en progression.

## Aliments pour animaux

48 entreprises - 65 établissements  
employeurs et 1 690 salariés

L'activité concerne pour l'essentiel (à plus de 80 %) la fabrication d'aliments pour animaux de ferme. En 2020, 3,7 millions de tonnes d'aliments ont été produites en Pays de la Loire, soit 18 % du volume national, niveau et proportion à peu près stables depuis plus de dix ans. Plus de la moitié des

aliments est destinée aux élevages de volailles. Le taux d'export est le deuxième plus faible des secteurs (après les produits de la mer) : les deux tiers des entreprises de fabrication d'aliments pour animaux de ferme n'exportent pas et deux entreprises concentrent 71 % du chiffre d'affaires à l'export. Le taux de marge est plutôt élevé, mais cette activité dégage peu de

valeur ajoutée. Bien que la production régionale d'aliments pour animaux de ferme ait baissé entre 2018 et 2019 (- 2 %), les principaux indicateurs économiques sont en progression. Dans ce secteur, la rémunération brute moyenne est élevée du fait d'une proportion de cadres presque deux fois plus forte que dans les autres industries agroalimentaires.

## Boissons

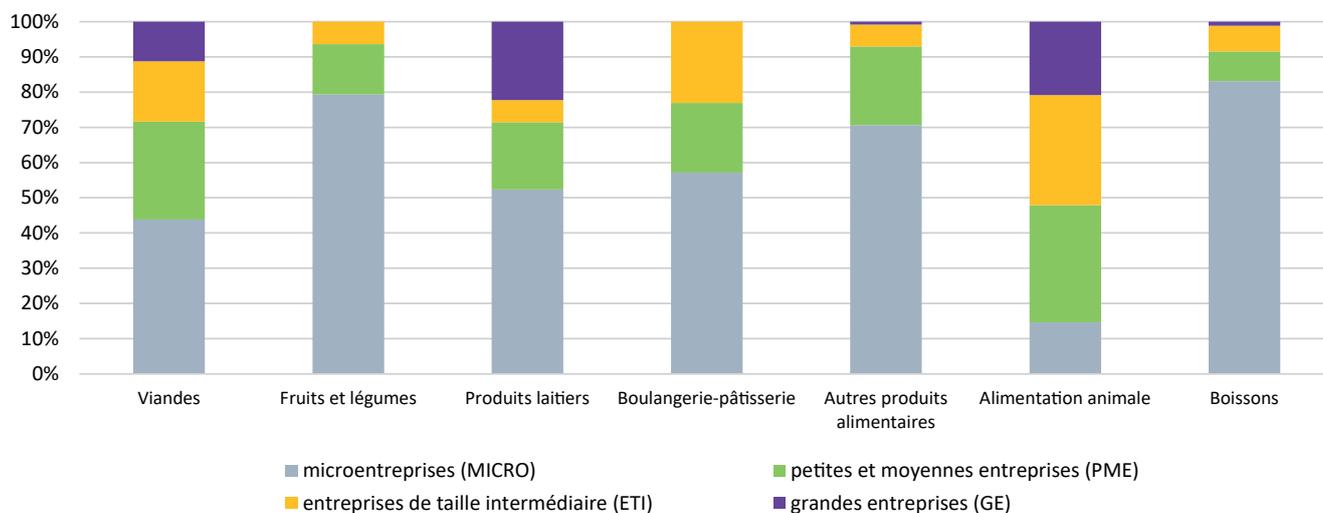
178 entreprises - 86 établissements  
employeurs et 1 360 salariés

Comme pour les autres produits alimentaires, le secteur est très concentré : 10 % des entreprises réalisent 93 % du chiffre d'affaires, proportion la plus élevée des IAA régionales. Près de neuf entreprises sur dix ont moins de dix salariés. En Pays de la Loire, la contribution du secteur des boissons au chiffre d'affaires et à la valeur ajoutée des IAA est particulièrement faible (respectivement 5 % et 6 %) ; seules les régions Normandie et Bretagne ont des

contributions moindres, alors qu'elles sont supérieures à 50 % dans le Grand Est et élevées en Corse, Nouvelle-Aquitaine et Ile-de-France. Moyennant quoi, les principaux indicateurs de performance (taux de valeur ajoutée, d'export, de marge, productivité apparente du travail) sont supérieurs à ceux des autres secteurs alimentaires. Les trois quarts du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée et 95 % de l'export relèvent d'entreprises de boissons alcoolisées (Lacheteau, Cointreau, Orchidées Maisons de Vin...), le reste relevant de l'industrie des eaux de table

et boissons rafraîchissantes (L'Abeille, Cristal Roc, Bric Fruit...). Plus de la moitié des salariés, du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée se situent dans des entreprises ayant leur siège en Maine-et-Loire et environ 30 % en Loire-Atlantique. En 2019, si la météo n'a pas épargné la vigne (gel, coulure, millerandage, stress hydrique), les achats et les prix au négoce sont restés corrects. Les indicateurs économiques sont en nette progression entre 2018 et 2019, de l'ordre de 7 %.

Graphique 3 : 80 % de microentreprises dans les industries des fruits et légumes et les boissons



Champ : entreprises agroalimentaires mono et quasi-mono régionales des Pays de la Loire, hors artisanat commercial  
Source : Esane 2019 résultats provisoires, Insee - traitements SSP  
définitions des catégories d'entreprises p.6

### Le commerce de gros : surtout les produits laitiers et les céréales

L'activité du commerce de gros de produits agroalimentaires est davantage liée à l'amont de la filière qu'à la grande distribution. En 2018, le commerce de gros compte 1 200 établissements qui emploient 15 600 salariés. En 2019, 1 150 entreprises (employant au moins 80 % de leurs salariés dans la région) dégagent un chiffre d'affaires de 14,6 milliards €, supérieur à celui des industries agroalimentaires stricto sensu. Neuf entreprises concentrent plus de la moitié du chiffre d'affaires. Le taux d'export des entreprises du commerce de gros de produits agroalimentaires est proche de celui des IAA, tandis que le taux de valeur ajoutée est trois fois plus faible (5 %). Le taux de marge s'élève à 40 %. Au sein du commerce de gros régional, deux activités majeures concentrent 55 % du chiffre d'affaires et 44 % de la valeur ajoutée : le commerce de gros de produits laitiers, œufs, huiles et matières grasses (avec des entreprises comme Lactalis, Lactel, Sica Laïta, Eurial) et le commerce de gros de céréales, semences et aliments pour le bétail (Cofco International France SAS, Denkavit France, Coop agricole du Pays de Loire, Anjou Maine céréales).

## Champ de l'étude et méthodologie

• La présente étude porte sur l'industrie agroalimentaire (divisions 10 et 11 de la nomenclature d'activités française 2008) hors artisanat commercial. Chaque entreprise est classée en totalité dans le secteur d'activité correspondant à son activité principale, même si elle exerce d'autres activités à titre secondaire. Le périmètre de l'étude est constitué des entreprises monorégionales (qui ont 100 % de leurs effectifs dans la région) et quasi monorégionales (entre 80 et 100 % de leurs effectifs dans la région). Ainsi, Socopa Viandes, qui accueille en Pays de la Loire ses deux plus gros établissements, mais n'emploie dans la région que 49 % de l'ensemble ses effectifs salariés, est absente du champ retenu. Il en va de même pour Charal (57 % des salariés dans la région) et Fromageries Bel production France (63 %).

• L'artisanat commercial n'est pas pris en compte dans le présent document. Sont ainsi écartés de l'étude quatre secteurs : charcuterie, cuisson de produits de boulangerie, boulangerie et boulangerie-pâtisserie, pâtisserie, dans la mesure où ils relèvent plutôt d'une logique commerciale. En Pays de la Loire, ces quatre secteurs rassemblent plus de 2 200 établissements et 11 200 salariés fin 2018. Les quatre cinquièmes relèvent de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie. En 2019, les 2 260 entreprises relevant de l'artisanat commercial dégagent un chiffre d'affaires de 816 M€ et une valeur ajoutée de 395 M€.

### Définitions

• **L'entreprise** est définie comme l'unité légale, c'est à dire l'unité correspondant à un numéro SIREN. Elle peut posséder un ou plusieurs établissements.

• **L'établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services ; il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie.

• **Taux de valeur ajoutée** : indicateur de potentiel de richesse. C'est le rapport entre valeur ajoutée et chiffre d'affaires.

• **Taux d'export** : c'est le rapport entre le montant des exportations et celui du chiffre d'affaires.

• **Taux d'investissement** : mesuré par le rapport entre investissements corporels bruts hors apport et valeur ajoutée.

• **Taux de marge** : indicateur de rentabilité économique. C'est le rapport entre l'excédent brut d'exploitation et la valeur ajoutée (au coût des facteurs).

• **Productivité apparente du travail** : c'est la valeur ajoutée rapportée aux effectifs salariés en équivalent temps plein.

• **Catégorie d'entreprise** : définie par la loi de modernisation de l'économie (LME 2008) en fonction de trois critères : Les micro-entreprises emploient moins de 10 salariés et totalisent un CA ou un total de bilan de moins de 2 M€ par an.

Les petites et moyennes entreprises (PME) emploient de 10 à 249 salariés et totalisent un CA de moins de 50 M€ ou un total de bilan de moins de 43 M€.

Les entreprises de taille intermédiaire (ETI) emploient de 250 à 5 000 salariés et totalisent un CA de moins de 1,5 milliard € ou un total de bilan de moins de 2 milliards €.

Les grandes entreprises (GE) représentent les entreprises restantes.

### Pour en savoir plus

- (1) données départementales Pays de la Loire 2018 mémento des IAA 2022
- «Les industries et le commerce de gros agroalimentaires en 2019 : résultats économiques», Agreste Chiffres et Données n°2021-15, novembre 2021
- «Panorama des IAA», octobre 2021
- «Bilan de l'année agricole 2019», mars 2020